

Séance du : 13 octobre 2022

n°28/2022

L'an deux mille vingt et deux, le treize octobre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 04 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Estelle Vilespy est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

NACCACHE Nathalie, MARECHAL Martine, VILESPY Estelle, ADROIT Sophie, BIGNON Christine, LATCHE Catherine, SIORAT Florence

PRADEL Christophe, VELAND Raymond, FABRE Christian, FERRET Michel, GOUXETTE Jean-Luc, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, LAGOUTTE Jean, PETIT Jean-Marie, SCHMIDT Alain, ASENSIO Brice, SERRANO Serge, BARTHES Serge, PORTET Christian, BODIN Pierre, CASSAN Jean-Clément, HEBRARD Gilbert, RUFFAT Daniel
ZANATTA Rémy

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Reine EXPERT

Hervé RAMONDA

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

MARTY Hélène à VILESPY Estelle; GLEYSSES Lison à HEBRARD Gilbert

Nombre de voix : 34

Excusés :

MARTY Hélène, GLEYSSES Lison, NAVARRO Karine

GREFFIER Philippe, QUAGLIERI Jean-Pierre

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélioque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@pavslauragais.com

99_DE-031-200050938-20221013-2022_28-DE

Objet : Demande de subvention LEADER pour le « Programme d'actions Tourisme Année 2022 et Janvier-Mars 2023 »

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération n°53/2021 du 9 décembre 2021 portant sur les demandes de subventions pour le programme tourisme 2022 ;

Monsieur le président rappelle que nous sommes actuellement entre 2 programmes LEADER:

- Le programme 2014/2022 : les dossiers de demande d'aide doivent être votés par le comité de programmation d'ici le 31/12/2022.

- Le programme 2023/2027 : devraient débiter au 01/01/2023, avec une incertitude sur le début des dépenses éligibles, qui devraient l'être à cette même date, au 01/01/2023.

Les demandes de subvention des programmes tourisme et culture du PETR sont habituellement prises annuellement. Pour sécuriser le budget Pays, le bureau syndical propose de revoir les 2 délibérations tourisme et culture 2022 en élargissant la période 2022 jusqu'à fin mars 2023.

Les 3 trimestres 2023 suivants feront l'objet d'une demande de subvention LEADER sur le futur programme LEADER 2023/2027.

Monsieur le Président précise que les opérations touristiques portées par le PETR en 2022 jusqu'en mars 2023 se déclineront notamment autour des axes suivants :

- Actions en faveur des prestataires touristiques : Eductours et bourses d'échanges
- Actions Bistrots de Pays : Poursuite de l'animation et du développement du réseau des bistrots de Pays ; poursuite de l'action rando-bistrot.
- Evènementiel : diffusion et promotion du Canalathlon sur un autre territoire.
- Réflexion pour structurer l'action tourisme à l'échelle du territoire (accompagnement à la qualification de l'offre des prestataires, actions de valorisation du patrimoine, valorisation des itinéraires de randonnées, création d'une offre agritourisme) en lien avec l'élaboration du projet de territoire et la candidature LEADER : Etude/action sur les moulins du Lauragais
- Supports de communication : réédition de la carte touristique

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@pavalaauragais.com

99_DE-031-200050938-20221013-2022_28-DE

Le plan de financement indicatif associé, travaillé par la commission Tourisme, s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC	Recettes prévisionnelles	
Actions en faveurs des prestataires			LEADER 48%	36 053 €
FNBP cotisation		888 €		
Actions "réseau bistrot de Pays" (communication / formation et rando bistrot)		2 565 €		
Eductour Pays Lauragais		140 €		
Evenementiel			Autofinancement PETR	39 057 €
Canalathlon (restes à réaliser et jeux concours)		58 €		
Communication				
Réédition de la carte touristique		5 550 €		
Elaboration du projet de territoire sur le développement touristique				
Animation de groupe de travail Formation développement et/ou prestation extérieure		34 890 €		
Ingénierie Tourisme				
Animation Tourisme et suivi du programme d'actions		26 974 €		
Frais de fonctionnement		4 046 €		
Total budget indicatif 2022		75 110 €	Total recettes	75 110 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le plan d'actions prévisionnelles 2022-mars 2023 tel que présenté,
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement estimatif de ce programme d'actions,
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 13 octobre 2022

Le Président,



Gilbert HEBRARD

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. 04 68 50 00 04

Courriel : contact@payslauragais.com

99_DE-031-200050938-20221013-2022_28-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com